

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille dix, le 02 avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune d'Auterive, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christophe LEFEVRE, Maire,

Date de convocation
24 mars 2010

Date d'affichage

Objet :
Liste des marchés passés en 2009

Présents : Mesdames et Messieurs Christophe LEFEVRE, Martine AZEMA, Daniel BREBEL, Danielle TENSA, René AZEMA, Julie MARTY-PICHON, Alain CODINA, Annie MEZIERES, Serge LAVIGNE, Annick MELINAT, Eliane TESSAROTTO, Patrick CASTRO, Marie TERRIER, Jérôme LAVIGNE, Nicole SAVARIC, Gilbert DELPY, Françoise DUBUC, François FERNANDEZ, Monique ALBA, Gérard SOULA, Danièle DANG, Lilian DURRIEU, Joëlle TEISSIER, Marcel RAZAT

Représentés :

Joël MASSACRIER par Danièle TENSA,
Lucie-Anne GRUEL par Julie MARTY-PICHON,
Marcel BARON par Serge LAVIGNE.

N°

Absents :

Akila KHALIFA
Sébastien LOISEL

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.
Monsieur Serge LAVIGNE est désigné secrétaire de séance.

L'arrêté du 26 décembre 2007 pris en application de l'article 133 du code des marchés publics et relatif à la liste des marchés conclus l'année précédente par les pouvoirs adjudicateurs et les entités adjudicatrices stipule qu'au cours du premier trimestre de chaque année, le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice publie, sur le support de son choix, une liste des marchés conclus l'année précédente.

Cette liste indique, de manière séparée, les marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services.

Pour chacun de ces trois types de prestations, les marchés sont regroupés en fonction de leur prix selon les tranches suivantes :

- ▶ 20 000 € HT à 49 999,99 € HT ;
- ▶ 50 000 € HT à 89 999,99 € HT ;
- ▶ 90 000 € HT à 132 999,99 € HT ;
- ▶ 125 000 € HT à 205 999,99 € HT ;
- ▶ 193 000 € HT à 999 999,99 € HT ;
- ▶ 1 000 000 € HT à 2 999 999,99 € HT ;
- ▶ 3 000 000 € HT à 5 149 999,99 € HT ;
- ▶ 4 845 000 € HT et plus.

La liste comporte au moins les indications suivantes :

- ▶ Objet et date du marché,
- ▶ Nom de l'attributaire et code postal.

Dans ce cadre réglementaire, le Conseil est invité à prendre connaissance de la liste des marchés conclus en 2009, ci annexée et qui sera publiée sur le site de la commune.

Le Conseil Municipal prend acte.

*Fait et présenté en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme*

Le Maire